

A PLUS TRANSMISSION 2012

Fonds d'Investissement de Proximité

JUN 2023

RAPPEL DE LA STRATÉGIE DU FONDS

A Plus Transmission 12 vise à accompagner des opérations dites « de transmission », concernant majoritairement des PME familiales ou des grands groupes souhaitant céder certaines de leurs filiales. Dans ce cadre, il investit aux côtés des managers-actionnaires ou de repreneurs tiers, sous forme d'actions et/ou de titres obligataires donnant potentiellement accès au capital. Les PME éligibles exercent leur activité dans les régions Ile-de-France, Bourgogne-Franche-Comté (ex-Bourgogne), Auvergne-Rhône-Alpes (ex-Rhône-Alpes) et PACA. L'intégralité de l'actif du fonds est investie dans des PME, avec un minimum de 40% investi lors d'augmentations de capital ou de conversions d'obligations. Les 60% restants sont principalement investis en obligations donnant accès au capital (obligations convertibles « OC », obligations à bons de souscriptions d'actions « OBSA », rachats d'OC ou d'OBSA...), ou en actions (augmentations de capital, rachats de titres). Au moins 20 % des actifs du fonds doit être investi dans des entreprises nouvelles exerçant leur activité ou juridiquement constituées depuis moins de huit ans. Les secteurs d'intervention couvrent tous les secteurs industriels et commerciaux traditionnels étant arrivés en phase de maturité, ainsi que les secteurs du e-business, de l'environnement, des technologies de l'information et des médias. Les secteurs des biotechnologies et les secteurs fortement cycliques ne sont qu'exceptionnellement étudiés.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Date d'agrément	02/03/2012
Date de constitution	31/05/2012
Durée de vie	5 ans
Valeur nominale des parts A	100 €
Date limite d'atteinte du ratio d'investissement	30/04/2014
Date d'entrée en pré-liquidation	-
Date d'entrée en liquidation	31/12/2017
Date de fin de vie maximale	31/12/2023
Actif d'origine	16,6 M€
Taux d'investissement en PME éligible	100%
Fiscalité	IR/ISF

L'avantage fiscal qui s'applique sur le taux d'investissement en PME éligibles indiqué ci-dessus dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur. Cet avantage fiscal dépend aussi de la réglementation fiscale encadrant les FIP/FCPI. Ces deux éléments sont susceptibles d'évoluer pendant la durée de blocage de l'investissement.

Avertissements

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Les éléments de ce reporting sont calculés par la société de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que ce Fonds est assujéti à une durée de blocage. Le Fonds n'est pas garanti et présente des risques de perte en capital.

PERFORMANCE AU 30/06/2023

Valeur liquidative de la part A (en euros)	6,46
Distribution sur le semestre (en euros)	-
Distribution depuis l'origine (en euros)	61
Performance sur le semestre	+1,07%
Performance depuis l'origine	-32,54%*

*Performance tenant compte des distributions depuis l'origine, le cas échéant.

COMMENTAIRE DE GESTION

Le Fonds A Plus Transmission 2012 est entré en période de liquidation le 31 décembre 2017, et sa durée de vie a été prorogée de deux périodes d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2019, comme le lui permet son règlement.

Cette entrée en liquidation a impliqué la suspension des frais de gestion depuis le 31 décembre 2017 et la recherche des meilleures opportunités de cession des lignes en portefeuille.

Le Fonds a réalisé un premier remboursement de 45 € par unité de parts souscrite en 2018, puis un second remboursement de 16 € en 2022, correspondant au total à 61 % de l'investissement initial, hors droits d'entrée.

La société de gestion a accompli toutes les diligences nécessaires depuis l'entrée du Fonds en période de liquidation, aboutissant à des cessions totales ou partielles des actifs.

Cependant, le portefeuille du FIP est à ce jour composé d'une société non cotée, dont l'horizon de cession pourra prendre quelques mois.

Ainsi, la durée de vie réglementaire prévue au Règlement est dépassée, afin que les actifs restants puissent être cédés dans les meilleures conditions possibles et au mieux des intérêts des porteurs de parts.

La société de gestion fera ses meilleurs efforts pour finaliser la liquidation du Fonds dans un délai allant jusqu'au 31 décembre 2023.

Les frais de fonctionnement du Fonds (frais dépositaire, commissaires aux comptes et gestionnaire administratif et comptable) sont pris en charge par la société de gestion, depuis le 31 décembre 2019, afin que cette liquidation soit réalisée dans le meilleur intérêt des porteurs.

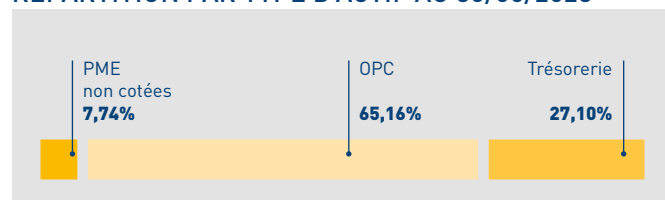
Le Fonds présente une performance en légère diminution sur le semestre, impactée par la valorisation de la société Les Parcs du Sud, malgré la stabilité du portefeuille d'OPC/FIA.

Le plan de redressement et d'apurement du passif de la société **Les Parcs du Sud** a été arrêté le 9 octobre 2017 incluant le remboursement des OC détenues par A Plus Finance et Sigma Gestion au titre du privilège de new money. La société a décidé de contester la créance reportant d'autant le délai de recouvrement de la créance exigible par les Fonds. Les procédures juridiques sont en cours pour faire valoir les droits des Fonds mais une offre de reprise à un prix négocié devrait pouvoir être réalisée sur S2 2023 compte tenu des accords en cours.

A PLUS TRANSMISSION 2012

Fonds d'Investissement de Proximité

RÉPARTITION PAR TYPE D'ACTIF AU 30/06/2023



PME DU PORTEFEUILLE

Société	Secteur	Région	Activité	Statut
Les Parcs du Sud (Splashworld)	Services (Tourisme)	PACA	Parc aquatique thématique	En portefeuille